

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit **BRAWO-I (Komponente B)**
- Emploi de la substance / de la préparation
Étanchement époxy
Durcisseur
- Producteur/fournisseur : Karl Otto Braun GmbH & Co. KG
BRAWOLINER - Sanierungssysteme
Lauterstraße 50
D-67752 Wolfstein
Germany

Tel: +49(0)6304-740
Fax: +49(0)6304-74476
- Service chargé des renseignements : Technische Abteilung
msds@brawoliner.de
- Renseignements en cas d'urgence : +49 (0) 61 31 - 19 240 (Giftnotruf Mainz)

2 Identification des dangers

- Principaux dangers:  C Corrosif
N Dangereux pour l'environnement
- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R 34 Provoque des brûlures.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Système de classification : La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

Polyamine-Addukt Xi; R 38-41	25-50%
---------------------------------	--------

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

Nom du produit BRAWO-I (Komponente B)

(suite de la page 1)

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C, Xn; R 21/22-34-43-52/53	25-50%
	Polyoxypropylenetriamine C, Xn; R 21/22-34	<10%
CAS: 140-31-8 EINECS: 205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine C, Xn, N; R 21/22-34-43-50/53	<5%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique Xn; R 20/22	<5%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3	Acide salicylique Xn, Xi; R 22-41	<5%

· Indications complémentaires

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Envoyer immédiatement chercher un médecin
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Consulter immédiatement un médecin.
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.
Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

Nom du produit BRAWO-I (Komponente B)

(suite de la page 2)

Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Filtre A/P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :** Gants de protection.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

Nom du produit **BRAWO-I (Komponente B)**

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	aminée

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	232°C

· **Point d'éclair :** 110°C

· **Température d'inflammation :** 380°C

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 0,1 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,96 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau :	non ou peu miscible
----------------	---------------------

· Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	0,0 %

· **Teneur en substances solides :** 3,0 %

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

· Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral LD50 250 mg/kg (Ratte)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

· **des yeux :** Effet fortement corrosif.

· **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

Nom du produit BRAWO-I (Komponente B)

(suite de la page 4)

· Indications toxicologiques complémentaires :

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

· Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· Effets écotoxiques :

· Remarque :

· Indications générales :

Toxique chez les poissons.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit :

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet :

55352

Bez.: aliphatische Amine

Entsorgungshinweise:

Sonderabfallverbrennung

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

Nom du produit BRAWO-I (Komponente B)

(suite de la page 5)
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 (C9) Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No UN :** 1760
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (I S O P H O R O N E D I A M I N E , Polyoxypropylenetriamine)
- **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
- **Classe IMDG/GGVmer :** 8
- **No UN :** 1760
- **Label :** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Polluant marin :** no
Non
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (I S O P H O R O N E D I A M I N E , Polyoxypropylenetriamine)
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID UN :** 1760
- **Label :** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (I S O P H O R O N E D I A M I N E , Polyoxypropylenetriamine)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2007

Révision: 15.10.2007

Nom du produit BRAWO-I (Komponente B)

(suite de la page 6)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



C Corrosif
N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
2-pipérazine-1-yléthylamine
Polyoxypropylenetriamine

· **Phrases R :**

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
34 Provoque des brûlures.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S :**

20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

16 Autres données

· **Phrases R importantes:**

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité
Dr. Matthias Gay

· **Contact :**

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**